



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION BASSE-NORMANDIE
PREFECTURE DU CALVADOS
Direction des collectivités locales et de l'environnement
Bureau de l'environnement et du développement durable

PREFECTURE DE LA MANCHE
Direction de l'action économique et de la coordination départementale
Bureau de la coordination des politiques publiques
et des actions interministérielles

PREFECTURE DE LA MAYENNE
Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau des procédures environnementales et foncières

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE
PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE
Direction la réglementation et des libertés publiques
Bureau de l'administration générale et de l'utilité publique

ARRETE INTERPREFECTORAL

N° 12-119-KM

**modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 15 juin 2011 portant constitution
de la commission inter-départementale d'évaluation amiable du
préjudice visuel causé aux riverains de la ligne électrique à deux
circuits 400 kV dite "Cotentin-Maine"
OUDON-TAUTE**

LE PREFET DE LA MANCHE

LE PREFET DE LA REGION BASSE NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS

LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

LE PREFET DE LA MAYENNE

- VU** le contrat de service public entre l'Etat et EDF signé le 24 octobre 2005 par l'Etat, EDF et RTE ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** la circulaire ministérielle du 22 février 2007 relative à la mise en œuvre des engagements sur l'insertion environnementale du réseau de transport d'électricité prévus dans le contrat de service public signé entre RTE EDF Transport SA et l'Etat le 24 octobre 2005 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 25 juin 2010 publié au Journal officiel du 27 juin 2010 portant déclaration d'utilité publique, en vue de l'institution des servitudes, les travaux d'établissement de la ligne à double circuit à 400 000 volts dite "Cotentin-Maine" ainsi que les travaux de modification de la ligne Manuel-Launay et les travaux de raccordement des lignes existantes Manuel-Launay, Manuel-Terrette et Domloup-les Quintes ;
- VU** l'arrêté ministériel du 25 juin 2010 publié au Journal officiel du 27 juin 2010 portant déclaration d'utilité publique, en vue de l'institution des servitudes, les travaux de mise en souterrain partielle de la ligne à 225 000 volts Flers-Launay ;
- VU** l'arrêté du préfet de la Manche du 28 juin 2010 déclarant d'utilité publique les travaux de création et d'accès au poste électrique 400 000/90 000 volts sur les communes de Raids et Saint Sébastien de Raids nécessitant l'expropriation éventuelle des parcelles correspondantes ;

VU l'arrêté du préfet de la Mayenne du 28 juin 2010 déclarant d'utilité publique les travaux de création et d'accès au poste électrique aval 400 000/225 000 volts sur la commune de Beaulieu-sur-Oudon nécessitant l'expropriation éventuelle des parcelles correspondantes ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 11-174 GH du 15 juin 2011 portant constitution de la commission inter-départementale d'évaluation amiable du préjudice visuel causé aux riverains de la ligne électrique à deux circuits 400 kV dite "Cotentin-Maine"

VU les nouvelles propositions formulées par la chambre interdépartementale des notaires de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe ;

SUR proposition des secrétaires généraux des préfectures de la Manche, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine et du Calvados ;

A R R E T E N T

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté inter-préfectoral n° 11-174 GH du 15 juin 2011 est remplacé comme suit :

Cette commission est présidée par un magistrat de l'ordre administratif :

- Titulaire : **M. Xavier PIRON**, président de chambre à la Cour administrative de Nantes,
- Suppléant : **M. François-Pierre LOTOUX**, magistrat à la retraite.

Elle comprend deux sous-commissions :

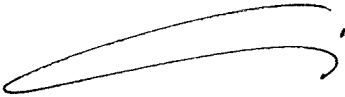
- Une sous-commission pour les départements de la Manche et du Calvados composée, en plus du président susvisé, par :
 - Un représentant de la direction des finances publiques :
 - Titulaire : **Mme Caroline GARCIA AGUILAR**, chef de division de la mission domaniale de la Manche,
 - Suppléante : **Mme Roseline LEFEVRE**, évaluatrice au sein du service de la mission domaniale de la Manche.
 - Un représentant de la chambre interdépartementale des notaires :
 - Titulaire : **Me Philippe POLIDORI**, notaire à Ducey,
 - Suppléant : **Me André PICARD**, notaire associé à Granville.
 - Un représentant de la confédération des experts fonciers :
 - Titulaire : **Mme Isabelle AUBRY**,
 - Suppléant : **M. Antoine DES NOES**.
- Une sous-commission pour les départements de la Mayenne et d'Ille-et-Vilaine composée, en plus du président susvisé, par :
 - Un représentant de la direction des finances publiques :
 - Titulaire : **M. Jean-Luc BERTONNEAU**, évaluateur au service France Domaine de la Mayenne,
 - Suppléant : **Mme Patricia DAULIAC**, évaluatrice au département France Domaine d'Ille-et-Vilaine et de la région Bretagne.
 - Un représentant de la chambre interdépartementale des notaires :
 - Titulaire : **Me Bernard LEMARIÉ**, notaire associé à Ernée,
 - Suppléant : **Me Jean-Claude DUHAMEL**, notaire à Vitré.
 - Un représentant de la confédération des experts fonciers :
 - Titulaire : **M. Hubert BERGUE**,
 - Suppléant : **M. Jean-Jacques GAUDICHE**.

Le reste sans changement.

Article 2 : Les secrétaires généraux des préfectures de la Manche, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine et du Calvados, les membres de la commission interdépartementale et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de chaque préfecture. Il sera également consultable sur les sites internet des quatre préfectures.



~~Michel LALANDE~~
Préfet de la région Basse-Normandie
Préfet du Calvados

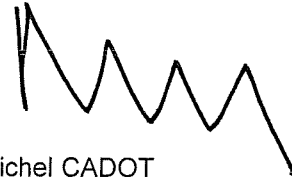


Corinne ORZECOWSKI
Préfète de la Mayenne

Fait, le 21 SEP. 2012



Adolphe COLRAT
Préfet de la Manche



Michel CADOT
Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille et Vilaine

—

